

# Les mesures de la rentrée scolaire

## CALENDRIER DE LA RENTRÉE

### Maternelle et élémentaire

**Lundi 31 août** : pré-rentree des enseignants.  
**Mardi 1<sup>er</sup> septembre** : rentrée des élèves dans le respect du protocole  
sanitaire de l'Éducation nationale

## MESURES D'HYGIÈNE SANITAIRE

<b>Nettoyage et désinfection des établissements</b>	Avant l'ouverture et chaque jour, selon le protocole spécifique COVID-19. Les surfaces, boutons, poignées et sanitaires seront nettoyés plusieurs fois par jour.
<b>Prise de température chaque jour</b>	À l'entrée dans l'établissement (enfants et personnel). En cas d'une température supérieure à 38°, les parents devront récupérer leur enfant et le personnel devra rentrer chez lui.
<b>Entrée dans les établissements</b>	Pour éviter tout risque de contamination, les parents pourront rentrer dans les établissements avec un masque.
<b>Nettoyage des mains</b>	À l'arrivée, avant le déjeuner, après chaque passage aux toilettes et chaque récréation (savon pour les enfants et gel hydroalcoolique pour le personnel).

## MATÉRIEL DE PROTECTION ET MESURES PRÉVENTIVES

<b>Affichage et rappel des gestes barrières</b>	En plusieurs lieux dans chaque établissement et rappel aux enfants.
<b>Formation aux gestes barrières et consignes</b>	Les agents municipaux sont formés par des référents COVID-19 de la commune aux gestes barrières.
<b>Kit matériel pour le personnel</b>	Enseignants et agents municipaux seront dotés d'un kit complet de reprise d'activité : visière de protection, masque jetable et gel hydroalcoolique.
<b>Test de tout le personnel</b>	Dépistage des enseignants et agents des écoles.
<b>Port du masque</b>	Obligatoire pour le personnel éducatif dans tous les établissements. Pas de port de masque pour les enfants de maternelle. Port du masque en primaire uniquement en cas de souci de santé repéré, le temps que les parents viennent récupérer leur enfant.

## MODALITÉS

<b>Limitation du nombre d'élèves par classe</b>	Accueil des classes en groupe normal avec distanciation d'un mètre entre les élèves si possible.
<b>Activités d'éveil (sport, culture) et autres du périscolaire</b>	Encadrées par des animateurs suivant des activités définies dans le projet pédagogique du périscolaire.
<b>Récréation</b>	Par classes repérées et ou en décalé.
<b>Cantine</b>	2 ou 3 services selon le nombre d'élèves pour l'espacement des enfants (ex : 4 sur une table de 6 et 3 sur une table de 4). Pain et eau donnés individuellement.
<b>Périscolaire</b>	Accueil du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h. Dossier famille à compléter à la Maison de l'enfance et de la jeunesse.
<b>Accueil de loisirs</b>	Les accueils de loisirs seront ouverts dans le respect du protocole sanitaire de l'Éducation nationale, la jeunesse et des sports. Dossier famille à renseigner auprès de la Maison de l'enfance et de la jeunesse. Les circuits de transport pour les ACM du mercredi et des vacances sont maintenus dans le respect de l'arrêté préfectoral.
<b>Transport scolaire</b>	Les transports Ulysse fonctionneront en respectant l'arrêté préfectoral : masque obligatoire, dès 11 ans, dans les lieux d'attentes du bus.

**Une question ? Une information ? 08000 13140**